

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Caen, le 20 mai 2020

Sécurité informatique, fraude à la carte bancaire, piratage d'adresses mails...

**A l'occasion de la campagne d'impôt sur le revenu,
la Direction départementale des Finances publiques du Calvados
rappelle les bonnes pratiques afin d'éviter les arnaques aux impôts.**

Des courriels, SMS et appels téléphoniques frauduleux usurpant l'identité de l'administration et de ses agents sont constatés actuellement par la Direction générale des Finances publiques. Parmi les messages et appels frauduleux, les plus nombreux concernent :

1 – Les tentatives de fraude à la carte bancaire via la promesse d'un remboursement d'impôts par courriel (procédé d'hameçonnage ou phishing).

Ces courriers sont des faux. L'administration fiscale n'est pas à l'origine de ces envois. Le numéro de carte bancaire ne vous est jamais demandé pour le paiement d'un impôt ou le remboursement d'un crédit d'impôt, ni pour compléter vos coordonnées personnelles par ce biais.

Que faire si vous recevez un courrier électronique de ce type ?

- > Ne répondez pas à ce message ;
- > Ne cliquez pas sur les liens à l'intérieur du message (ils peuvent vous rediriger vers un faux site) ;
- > Supprimez le message de votre boîte aux lettres.

2 – Les appels vers des numéros surtaxés (procédé d'hameçonnage vocal ou vishing)

La méthode utilisée, toujours la même, signale par voie téléphonique à l'utilisateur une anomalie sur son dossier fiscal et l'invite, afin d'éviter d'éventuelles sanctions, à rappeler au plus vite un numéro de téléphone surtaxé facturé 5 € la minute.

La direction générale des Finances publiques est totalement étrangère à ces pratiques et invite les usagers à ne pas donner suite à ces appels.

Certains fraudeurs se font également passer pour une administration afin de récupérer des données personnelles ou des identifiants de connexion au compte fiscal.

3 – Le piratage d'adresses mails :

L'adresse mail est la clé d'entrée indispensable pour accéder à de nombreux services en ligne de sites administratifs ou de la sphère privée. C'est pourquoi il convient de bien sécuriser son accès afin qu'un pirate ne puisse pas accéder à vos données personnelles et ainsi réaliser des opérations à votre insu.

Bon à savoir

Retrouvez des exemples de mails frauduleux sur ce lien :
<https://www.impots.gouv.fr/portail/securite-informatique-soyez-vigilants>

Signalez une arnaque :
sur la plate forme internet « **internet-signalement.gouv.fr** »
ou par téléphone via le numéro vert gratuit mis en place par le gouvernement :
0 805 805 817.

Consultez le guide des bonnes pratique de l'ANSSI
(Agence Nationale des systèmes de sécurité informatique) :
<https://www.ssi.gouv.fr/particulier/precautions-elementaires/dix-regles-de-base/>

Contact presse : ddfip14.mission-communication@dgfip.finances.gouv.fr